



**DEL 22-027**

DEPARTEMENT DE LA SARTHE  
COMMUNE D'YVRE L'ÉVEQUE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

DATE DE CONVOCATION

**Le 30 mars 2022**

DATE D’AFFICHAGE

**Le 30 mars 2022**

NOMBRE DE  
CONSEILLERS

**En exercice : 27**

**Présents : 24**

**Votants : 27**

L’an deux mille vingt deux

Le cinq avril à 20 h 30

Le Conseil Municipal légalement convoqué s’est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Madame Damienne FLEURY, Maire.

**ETAIENT PRESENTS**

Damienne FLEURY, Nadine JOLU, Hakim ACHIBET, Mélanie BOCQUENET, Christian POIRIER, Fanny PIRA, Maryse BAYBAY, Alain GIBERGUES, Delphine FOUQUET, Benoît CHAUVIN, Eric ANDRE, Alain GUICHET, Denis MINIER, Jean-Philippe GUYON, Pierre CASTILLON, Sylvain BACHELEY, Angélique PLANCHETTE, Philippine DANGRÉAUX, Stéphane DALIVOUST, Louis MASSARD, Sylvie LAUTRU, Mickaël JUIGNÉ, Philippe PAUMIER, Marie CHEVALIER.

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché le : 13 avril 2022.

et que la convocation au Conseil a été faite le : 30 mars 2022

**ETAIENT ABSENTS**

Jérôme DELISLE donne pouvoir à Louis MASSARD, Nicolas ROUGET donne pouvoir à Damienne FLEURY, Pascale FÉGER donne pouvoir à Jean-Philippe GUYON.

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut délibérer.

**SECRETARE DE SEANCE** : Maryse BAY BAY.

\*\*\*\*\*

**OBJET : Subvention DETR – Complexe sportif de l’Ormeau**

Rapporteur : Fanny PIRA

Par délibération en date du 14 décembre 2021, le conseil municipal d’Yvré l’Évêque a formulé une demande de subvention de 451.500 euros pour la réalisation de la première phase de la restructuration du complexe sportif de l’Ormeau, qui concernait l’aménagement d’un terrain synthétique et la réfection d’un terrain naturel pour l’entraînement. Pour rappel, la seconde phase de ce projet portait sur la réfection du terrain d’honneur, la rénovation des vestiaires et la création d’une aire sportive en libre accès (padel, tennis, cross-fit...).

A la suite de premiers arbitrages rendus par le secrétaire général de la Préfecture, il a été demandé à notre commune de revoir le phasage du projet, en créant une troisième phase, permettant d’étaler dans le temps les demandes de subvention.

Par conséquent, un nouveau phasage du projet a été transmis à la Préfecture :

- 1<sup>ère</sup> phase : rénovation des vestiaires (438.000 € HT),
- 2<sup>ème</sup> phase : aménagement d’un terrain synthétique (728.000 € HT),
- 3<sup>ème</sup> phase : réfection de deux terrains naturels, création d’une aire de jeux extérieure en libre accès et parking/clôture (693.000 € HT).

Aussi, il est proposé au conseil municipal de modifier la demande de subvention initiale et de solliciter une subvention de 153.000 euros pour la phase 1 (rénovation des vestiaires), soit 35,75 % du montant HT du projet.

Une demande de subvention complémentaire sera formulée auprès de Le Mans Métropole au titre du Fonds de Concours Transition Énergétique pour un montant de 128.400 € HT, soit 30 % du montant HT du projet.

# DEL 22-027

Le plan de financement de la phase 1 serait le suivant :

DEPENSES (HT)	
Rénovation des vestiaires	438.000 €
<b>TOTAL</b>	<b>438.000 €</b>

RECETTES (HT)	
DETR (35,75%)	153 000 €
Fonds de Concours LMM (30 %)	128.400 €
Commune d'Yvré l'Evêque	156.600 €
<b>TOTAL</b>	<b>438.000 €</b>

Le conseil municipal autorise Madame le Maire à solliciter une subvention au titre de la DETR à hauteur de 153.000 euros et à signer tout document afférent à ce dossier

**VOTE :** Pour : 21                      Contre : 0                      Abstention : 6

Pour copie certifiée conforme.  
Yvré l'Evêque, le 12 avril 2022

**Délibération certifiée exécutoire en raison de sa publicité  
et de sa transmission en Préfecture ce jour**

Madame le Maire,  
Damienne FLEURY



P.O.  
*[Handwritten signature]*